



## Conseil économique et social

Distr. générale  
17 janvier 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la population et du développement

Quarante-septième session

7-11 avril 2014

**Débat général consacré à l'expérience des pays  
en matière de population : évaluation de l'état  
de la mise en œuvre du Programme d'action  
de la Conférence internationale sur la population  
et le développement**

### **Déclaration soumise par la Society for the Protection of Unborn Children, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



## Déclaration

Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement attire l'attention sur l'importance des petites filles. Il fait observer que la discrimination fondée sur le sexe commence dès la petite enfance (par. 4.15) et exhorte les gouvernements à prendre des mesures pour lutter contre cette discrimination (par. 4.23). Or, les avortements sélectifs en fonction du sexe du fœtus sont probablement devenus de plus en plus courants d'année en année depuis l'adoption du Programme d'action.

De nombreuses techniques sont utilisées aujourd'hui pour déterminer le sexe d'un enfant avant sa naissance. Ces méthodes de détermination du sexe, en particulier les ultrasons, sont devenues beaucoup plus répandues. Dans les cultures où l'on préfère avoir des garçons plutôt que des filles, et où l'avortement est toléré, la possibilité d'effectuer une détermination prénatale du sexe fœtal entraîne une sélection prénatale du sexe. Les petites filles sont tuées in utero à cause de leur sexe. La préférence pour les garçons peut également entraîner l'infanticide des filles.

Les avortements sélectifs en fonction du sexe du fœtus sont plus répandus dans certaines régions du monde que dans d'autres. Cette situation est indiquée généralement par un ratio asymétrique des naissances filles-garçons. Dans certaines de ces régions, le ratio filles-garçons est devenu de plus en plus déséquilibré depuis la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994, indiquant que le recours à la sélection du sexe a augmenté dans ces pays. Les politiques de contrôle des naissances peuvent sérieusement aggraver cette forme de discrimination.

Les avortements sélectifs en fonction du sexe du fœtus et les infanticides sont extrêmement problématiques. Ce sont des meurtres d'êtres humains fondés sur le sexe avant ou peu après leur naissance. Ils résultent d'une préférence culturelle injuste pour les garçons au détriment des filles. Et ils modifient l'équilibre entre les sexes dans la société, entraînant des problèmes démographiques et sociaux très sérieux, notamment la traite des femmes. Il est nécessaire de mettre fin à la sélection du sexe pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que le bien-être de la société. Par conséquent, les États membres de la Commission de la population et du développement doivent prendre des mesures pour réduire le déséquilibre en faveur des garçons et lutter contre le meurtre des petites filles.

Le Programme d'action indique que les pratiques de la sélection prénatale du sexe et de l'infanticide des filles montrent une préférence néfaste pour les garçons (par. 4.15) et affirme que ces formes de discrimination doivent être éliminées [par. 4.16 a)]. Les gouvernements doivent prendre des mesures pour prévenir les avortements sélectifs en fonction du sexe du fœtus et les infanticides (par. 4.23). Ces recommandations importantes ont été négligées. Il est temps de les mettre en œuvre.